Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241001-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2024-10-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : **19**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le onze octobre 2024 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

BOE Estelle	MAZURIER Jean-Christophe	THEVENET Véronique
JOURNO Nadia	MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue	VITEL Vincent
MARLHENS Jean-Henri	PRACHE Sylvaine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel qui donne pouvoir à BOE Estelle
MERLIN Pierrick qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Secrétaire de séance : BOE Estelle

* *
*

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe Assainissement afin d'ajuster les crédits et dépenses supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241001-DE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération 2024-04-13 du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget Assainissement de la commune, selon le détail ci-après :

COMPTES DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Article	Nature	Montant
023		Virement à la section d'investissement	- 20 000,00
011	604	Achats d'études, prestations de services	+ 22 000,00
011	61523	Voies et réseaux	- 2 000,00
		Total	**0,00**

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
021		Virement de la section d'exploitation	- 20 000,00
		Total	**- 20 000,00**

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 20 000,00
		Total	**- 20 000,00**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et 4 abstentions (Martine VANEECKELOOT, Lisa LUCHIER, Michaël BIDEAULT, Jean-Henri MARLHENS) :

- **DE PROCEDER au vote de crédit(s) / dépense(s) supplémentaire(s) sur le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024**

Fait et délibéré le 17 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**



Publication le : 25/10/2024

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – Email : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241002-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2024-10-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : **19**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le onze octobre 2024 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

BOE Estelle	MAZURIER Jean-Christophe	THEVENET Véronique
JOURNO Nadia	MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue	VITEL Vincent
MARLHENS Jean-Henri	PRACHE Sylvaine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel qui donne pouvoir à BOE Estelle
MERLIN Pierrick qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Secrétaire de séance : BOE Estelle

* *
*

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – Email : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241002-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

FINANCES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR REALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2024 « RESTAURATION ET TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE COMMUNAL NON PROTEGE» CONCERNANT LE PROJET DE SECURISATION DU PATRIMOINE DU PARC DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine du parc de la Mairie, la Commune propose la reconstruction du mur de l'enceinte du parc ainsi que la reconstruction d'un pilier en pierre à l'angle de la rue de Paris et la rue des Prés. Les rénovations et solutions proposées ont pour objectifs : **la sécurité, rénover et conserver le patrimoine remarquable du parc de la mairie.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions départementales 2024 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », d'un montant de 97 835,29 € HT, soit 117 402,35 € TTC.

Le taux de subvention demandé est de 25 %, soit 24 458,82 € HT.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité et 4 abstentions (Martine VANEECKELOOT, Lisa LUCHIER, Michaël BIDEAULT, Jean-Henri MARLHENS) :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions départementales 2024 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », d'un montant de 24 458,82 € HT, soit 117 402,35 € TTC. Le taux de subvention demandé est de 25 %, soit 24 458,82 € HT.**

Fait et délibéré le 17 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

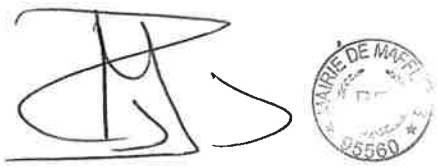

Publication le : 25/10/2024

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – Email : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241003-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2024-10-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le onze octobre 2024 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

BOE Estelle	MAZURIER Jean-Christophe	THEVENET Véronique
JOURNO Nadia	MAZURIER Magali	VANEECKELOOT Martine
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue	VITEL Vincent
MARLHENS Jean-Henri	PRACHE Sylvaine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel qui donne pouvoir à BOE Estelle
MERLIN Pierrick qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe
SOMBRIN Fabrice qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Secrétaire de séance : BOE Estelle

* *
*

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – Email : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 095-219503539-20241029-DEL20241003-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

TRAVAUX – DELIBERATION PORTANT SUR LA RECHERCHE ET LA SIGNATURE D'UN CONTRAT A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE MAFFLIERS RUE DU BOIS CARREAU

La commune de MAFFLIERS souhaite effectuer l'agrandissement du cimetière situé rue du Bois Carreau afin d'anticiper sur les futures demandes de concessions, suite à l'augmentation constante de la population de la Commune. Ce projet permettra également un meilleur accès au cimetière et le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Afin de mener à bien cette opération, la municipalité souhaite missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser l'estimation, la direction de l'exécution des travaux ainsi que l'assistance aux Opérations de Réception des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De valider la mise en œuvre d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le dossier de l'agrandissement du cimetière.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER la mise en œuvre d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le dossier de l'agrandissement du cimetière.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document nécessaire à cette affaire.**

Fait et délibéré le 17 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**



Publication le : 25/10/2024

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – Email : mairie@maffliers.fr